

Compte-rendu du Samed'ICEM

Samedi 30 novembre 2013

Merxheim

Le sujet du jour : loi, règles et sanctions

Le moment de " Quoi de neuf ? " a permis à Florence de nous parler de son travail avec les **sc-hémas heuristiques**. Je n'en dirai pas plus dans ce compte-rendu puisqu'elle a bien voulu écrire un article détaillé sur le sujet que vous pouvez lire dans ce numéro.

Elle nous a également parlé du livre : *La discipline positive* de Jane Nelsen, une psychologue américaine. Le principe de base est le suivant : avant d'adopter la position d'éducateur (autorité, règles, sanctions), il s'agit d'entrer en contact avec l'enfant, faire preuve de bienveillance et d'empathie, comprendre ses émotions. En sachant que derrière tout comportement inapproprié de celui-ci (colère, passivité...), il exprime un besoin et une fausse croyance (« on ne m'aime pas », « je ne vaud rien »...). En s'appuyant sur les réussites, en félicitant et en encourageant, on va pouvoir associer l'enfant à l'élaboration des règles et au travail collectif.

Nous en sommes donc arrivés rapidement au cœur de notre sujet.

22

L'élève bavard ou perturbateur l'est en effet pour différentes raisons qu'il est important pour le moins d'approcher.

Ensuite, **l'école a le rôle de lui apprendre à se comporter de manière adaptée** pour que le vivre ensemble soit possible et que le travail de groupe ne soit pas perturbé.

Malheureusement, si l'école a la patience d'expliquer et de réexpliquer X fois le pluriel du nom, elle a beaucoup moins de patience pour rappeler la loi et les règles ! Et pourtant c'est un apprentissage comme les autres. Cela ne va pas de soi.

Et c'est important de le dire aux parents et à l'enfant perturbateur pour qu'il puisse se mettre en projet de progresser.

La première chose c'est d'apprendre que les règles permettent à la classe de bien fonctionner et à chaque enfant de se sentir en sécurité. Ces lois et règles ne se font pas là selon l'humeur de l'enseignant, elles correspondent :

1. à la déclaration universelle des droits des enfants ;
2. à la loi de notre pays ;
3. aux règles nécessaires au bon fonctionnement de la classe et élaborées avec les enfants.

Faut-il afficher les règles ?

Tout le groupe s'accorde à dire que l'appui sur l'écrit est important, dans un cahier et/ou par affichage dans la classe.

Les règles sous quelle forme ?

Les pratiques sont différentes selon les classes et les années, en fonction des besoins du groupe.

La liste de règles élaborées par les enfants.

Des règles non négociables du vivre ensemble (les règles d'or) et les règles pour un travail serein et efficace.

Des règles liées au droit des enfants. (*cf article de Claudine dans Chantiers n°1 et doc 3 ci-joint*)

Un règlement élaboré sous forme de droits, devoirs et sanctions (*doc 1 de Florence, doc 2 de Marie, doc 4 Claudine Rouffach*)

Quelles sanctions ?

1. Rappel de la règle.
2. Relecture de la règle non respectée.
3. Pour les plus grands : trouver trois bonnes raisons de respecter cette règle. Réfléchir par écrit.
4. La réparation quand c'est possible : racheter un objet qu'on a cassé, écrire une lettre d'excuse, faire un travail pour la classe...
5. Les sanctions en lien avec les responsabilités : l'enfant peut perdre des responsabilités s'il a un comportement inadapté.

6. Les sanctions en lien avec les ceintures de comportement. Lorsque l'enfant progresse dans les ceintures, il obtient des droits. Des droits qui peuvent cependant être suspendus temporairement s'il y a des problèmes de comportement. (Doc 5 de Marie)

Il faut parfois d'autres sanctions lorsqu'il s'agit d'un enfant qui perturbe assez systématiquement le groupe. « Nous avons besoin de travailler ensemble, si tu empêches ce travail, il faut que tu t'écartes du groupe » : isoler au fond de la classe, même sans travail, sans être interrogé pendant un moment... Ou même dans les cas plus sérieux, aller dans la classe voisine pendant un moment.

Si, en récréation, un enfant fait mal à un camarade, celui-ci n'est plus en sécurité (lien avec le droit d'être en sécurité à l'école et le devoir des enseignants à garantir cette sécurité). L'enseignant explique à l'enfant qu'il doit garantir la sécurité et si l'enfant frappe les autres, l'enseignant sera obligé de l'empêcher de jouer.

On peut trouver d'autres idées mais si possible en lien avec la règle qui n'est pas respectée pour que l'apprentissage prenne sens.

Avec les plus grands, un travail supplémentaire, cela semble jouable. Mais il s'agit de ne pas en abuser surtout avec un enfant scolairement faible pour qui travail scolaire rimerait avec punition, peine, méchanceté... Et qui l'empêcherait complètement de progresser et d'avoir du plaisir à faire des exercices pour apprendre (motivation intrinsèque).



Robin
Ecole de Merxheim

Hélène raconte comment dans sa classe, les élèves sanctionnés sont entrés dans un système qui a fini par devenir un vrai travail de classe.

« Le principe de cette punition consiste à faire apprendre par paquets de 5, les départements français aux enfants pour le lendemain (à apprendre dans l'ordre, 1 à 5 ; 5 à 10...)... l'enfant se faisant interroger oralement le matin, avant de démarrer les activités.

Comme la liste est longue et la mémoire parfois capricieuse lorsqu'il s'agit de mémoriser des listes de noms qui ne signifient pas grand-chose pour un enfant de cet âge-là, je prévois des pauses révisions tous les 20 départements.

Je différencie même les punitions pour les CE2 et pour les CM1. Les CE2 apprennent par cœur la liste 5 par 5, les CM1 doivent en plus, savoir les situer sur la carte de France. Et ça fonctionne !

Les avantages de cette punition :

Ce qui est assez inhabituel, c'est que l'élève puni sait quelque chose de plus que les autres.

Ceux qui n'ont pas de punition, mémorisent à la longue quelques départements, autrement dit, tout le monde en profite.

Les élèves ont fini par vouloir tous apprendre des départements et les présenter aux autres. »

Il est vrai que ce n'est pas une sanction liée aux règles de la classe mais Hélène explique que sa petite école rurale est plutôt calme et les seuls soucis sont quelques bavardages, qui ne méritent pas de mises en œuvre de sanctions plus élaborées.

Prochaine réunion du groupe

8 février 2014

Ecole de Sentheim

**Sujet du jour : les relations
avec les parents**

A partir du livre *Tous peuvent réussir*
ATD Quart-Monde
Marie Pimmel nous présentera
notamment des outils qu'elle a
découverts au cours d'un stage avec
ATD.

S'inscrire auprès de :
Hélène Jannopoulo : jannopflen@tv-com.net

CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS DE L'ÉLÈVE À L'ÉCOLE « LES MELEZES »

Toute personne dans notre société a des **droits** (« J'ai droit à ... ») et donc aussi des **devoirs** (« Je dois... »).

Mes droits sont garantis par les devoirs des autres, et mes devoirs garantissent les droits des autres. C'est cet équilibre qui nous permet de vivre ensemble.

Le droit d'aller à l'école et d'apprendre, c'est surtout très important pour toute ma vie !

Pour en profiter, je dois en échange **respecter quelques règles pour vivre ensemble**.
De plus, à mon âge, je deviens plus conscient de **mes responsabilités** vis-à-vis des autres et de mes actes.

Article 1 - HORAIRES

Le droit de ne pas être dérangé en plein travail et de ne pas perdre mon temps, c'est donc le devoir de :

- ♦ ne pas arriver en retard à l'école ; ne pas ressortir une fois entré dans l'école ;
- ♦ se ranger rapidement et sans bousculade dès le signal de la fin de l'accueil ou de la récréation ;
- ♦ consacrer le temps prévu aux apprentissages, sans perturber le travail.

Article 2 – SECURITE ROUTIERE

Le droit de me sentir en sécurité pour venir à l'école et lors des sorties, c'est en échange le devoir de :

- ♦ mettre mon baudrier pour chaque trajet et traverser calmement au signal de l'adulte, sur le passage piéton ;
- ♦ ne pas se bousculer, ne pas jouer ni au bord de la route, ni à l'arrêt de bus ;
- ♦ traverser la place (à pied si je viens en vélo) en surveillant les manœuvres du bus (il peut reculer) ;
- ♦ respecter le chauffeur du bus et ses consignes, garder la ceinture, de rester calme dans le bus, et ne pas le dégrader ni le salir.

Article 3 – RESPECT

Le droit d'être respecté comme je suis, me commande de respecter aussi les autres, élèves et adultes :

- ♦ être poli : dire bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci, pardon...
- ♦ ne pas insulter, ni se moquer, ni faire mal d'aucune façon (physiquement ou moralement) ;
- ♦ ne pas lancer de défi pouvant mettre en danger quelqu'un, même sous forme de « jeu » ;
- ♦ écouter les autres (ne pas leur couper la parole, ne pas crier) ;
- ♦ avoir une tenue correcte et neutre, et se tenir poliment .

Je me sens respecté si **mon lieu de vie est respecté** et donc je dois moi aussi

- ♦ laisser les toilettes aussi propres que je les trouve ;
- ♦ ne pas laisser tomber de papier ou autre déchet, utiliser les poubelles ;
- ♦ ne pas abîmer ni salir les affaires de classe (manuels, livres de BCD, dictionnaires, etc), le mobilier (chaises, tables, etc) ni les locaux (murs, plafond...) ;
- ♦ ranger mon casier, les livres à la BCD, ma veste et mes chaussures au vestiaire ; mettre les déchets à la poubelle.

Document 1

Article 4 – TRAVAIL

Parce que chacun a le **droit de profiter du travail de la maîtresse et de progresser**, j'ai le devoir de

- ♦ être attentif, mais aussi silencieux si je n'ai pas la parole ;
- ♦ participer, en levant le doigt pour demander la parole, en attendant mon tour ;
- ♦ faire le travail demandé et apprendre les leçons ;
- ♦ toujours avoir mon matériel de travail, en bon état.

Article 5 - RECREATION

Chacun a le **droit de jouer et se détendre, en toute sécurité**. Je dois donc

- ♦ éviter les jeux violents ou pouvant blesser, les objets dangereux ;
- ♦ ranger les cordes ou le ballon si je l'ai sorti ;
- ♦ respecter les règles du jeu choisi avec mes camarades ;
- ♦ demander la permission pour rentrer dans le bâtiment (pour aller aux toilettes) ;
- ♦ régler les conflits en discutant, en refusant l'escalade de la violence, et en cas d'échec, en faisant appel à la maîtresse de surveillance.

Article 6 – HYGIENE ET SANTE

Chacun a le **droit de sentir en sécurité et d'être soigné** en fonction de ses besoins. Je dois donc

- ♦ éviter les gestes qui pourraient provoquer un accident, notamment les risques de bousculade ;
- ♦ me faire soigner si je me blesse ; prévenir si un camarade se blesse ;
- ♦ être propre ; signaler et traiter les poux s'il y en a ; laisser les toilettes propres et me laver les mains ;
- ♦ éternuer dans un mouchoir ou à défaut dans son coude ; jeter les mouchoirs sales à la poubelle en sortant.

Article 7 – SANCTIONS

Si je ne respecte pas ce contrat,

- ♦ Je peux être isolé un moment, avoir à recopier un article de ce contrat ou écrire un texte pour réfléchir aux conséquences de mes actes.
- ♦ En cas de faute grave ou de récidive, mes parents sont prévenus.
- ♦ Seules les maîtresses ont autorité pour sanctionner un élève, personne ne doit se « faire justice » lui-même.

Signature de l'enseignant

Signature de l'élève

Signature des parents

Règlement de la classe de CP-CE1 de Mme Pimmel
Année 2013-2014

Mise en place d'un permis à points (10 points par semaine).

S'il reste 8 à 10 points le vendredi : pastille verte.

S'il reste 5 à 7 points le vendredi : pastille orange.

S'il reste 0 à 5 points le vendredi : pastille rouge (les parents seront alors informés).

Les enfants qui auront obtenu plus de 30 pastilles vertes (sans pastille rouge) seront récompensés pour la qualité de leur comportement à la fin de l'année.

NOS DROITS	NOS DEVOIRS	SANCTIONS
- Travailler dans des conditions agréables - S'occuper quand le travail est fini (dessiner, lire, chuchoter...)	- Etre calme, ne pas faire de bruit - Ecouter la maîtresse	1) Avertissement oral 2) Nom écrit au tableau 3) - 1 point 4) - 1 point ...
- Parler	- Demander la parole en levant le doigt - Avoir la balle de parole	
- Etre respectés, se sentir bien	- Respecter les autres : écouter, ne pas se moquer, ne pas faire de mal (ni insultes, ni moqueries, ni blessures...), dire la vérité	En cas de manque de respect de l'autre ou de ses affaires : • Pas d'avertissement • - 2 points et une réparation sera décidée lors du conseil hebdomadaire • En cas de violence : la maîtresse informe la directrice et les parents
- Avoir une belle classe - Avoir de belles affaires	- Jeter ses déchets à la poubelle - Faire attention à ses affaires - Faire attention à ne pas salir sa table, par terre... - Ne pas abîmer les affaires des camarades, de la maîtresse, de l'école	

Signatures

Maîtresse :

Elève :

Parents :

Document 3

Dans notre école, nous voulons respecter les droits des enfants.

J'ai des droits	Pour que ces droits s'appliquent à tous, je dois aussi respecter certaines règles.
Le droit de prendre la parole, donner mon avis, discuter.	Je lève la main quand je veux parler. J'écoute celui qui parle.
Le droit d'être respecté. Le droit d'être en sécurité.	Je respecte les copains et les adultes. - Je ne tape pas et je n'insulte pas. - Je ne bouscule pas. Je me déplace calmement et ne joue pas dans les couloirs. Je ne joue pas à des jeux dangereux.
Le droit d'apprendre plein de choses.	Je ne me moque pas.
Le droit d'avoir une identité.	J'appelle les copains par leur nom et je ne transforme pas les noms.
Le droit de manger mon goûter et de boire de l'eau.	Je ne prends pas le goûter aux autres.
Le droit de jouer en récréation.	Je respecte les règles des jeux. Je respecte les plannings de jeu. Je partage les balles.
Le droit de rêver, d'inventer, de chanter.	

Document 4

CHARTRE DE VIE DE L'ECOLE

Ecole Xavier Geiber Rouffach

J'ai le droit...	Alors je dois...	Je n'ai pas respecté, alors...
1. d'être respecté.	- respecter les camarades, les maîtres et tous les adultes.	- je dois m'excuser oralement ou par écrit.
2. d'être en sécurité.	- éviter de faire mal aux autres. - ne pas dire de gros mots. - ne pas apporter des objets dangereux.	- je dois m'excuser et copier l'article. - mes parents seront avertis et les objets confisqués.
3. d'aller jouer en récréation.	- respecter le planning des jeux. - prendre soin du matériel. - respecter les jeux des autres. - me ranger rapidement dès la sonnerie.	- je n'ai pas le droit de jouer pendant un certain temps (à définir avec un adulte.) - j'écris pourquoi il ne faut pas le faire. - je dois copier et/ou illustrer certaines règles de vie
4. de manger mon goûter.	- respecter la nourriture, la mienne et celle des autres.	- je dois ramasser les papiers de la cour.
5. d'utiliser les toilettes pendant la récréation et exceptionnellement pendant la classe.	- garder les toilettes propres. - tirer la chasse d'eau. - ne pas m'amuser avec l'eau des robinets. - ne pas ouvrir les portes des toilettes occupées. - éviter de jouer dans le local.	- je dois nettoyer les toilettes. - j'écris pourquoi je ne dois pas le faire.
6. de me déplacer dans l'école.	- me déplacer sans courir ni sauter et éviter les bousculades. - ne pas déranger les autres classes.	- j'écris pourquoi je ne dois pas le faire.
7. d'aller à la bibliothèque seul ou en groupe.	- prendre soin des livres et du matériel en B.C.D. - respecter les consignes de silence.	- je dois remplacer le matériel abîmé. - j'écris pourquoi il ne faut pas le faire ou je quitte le groupe pour un certain temps.
8. de participer aux sorties organisées par la classe.	- rester en groupe. - me tenir correctement et être poli. - obéir à l'accompagnateur même si ce n'est pas le maître.	- je ne sortirai pas avec la classe à la prochaine sortie.
9. de vivre dans une belle école.	- respecter les locaux et le matériel. - utiliser les poubelles et le composteur. - respecter les plantations.	- je dois nettoyer et/ou réparer. - j'écris pourquoi il ne faut pas le faire.

J'ACCEPTÉ CETTE CHARTE ET M'ENGAGE A LA RESPECTER : JE LA FAIS CONNAITRE A MES PARENTS :

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Signature de l'enseignant :

Document 5

Couleur de ceinture	Ce que je dois faire	Mes droits
Blanche	Respecte quelques décisions. Tient parfois compte des avis des autres.	Donner son avis. Voter.
Jaune	A régulièrement un métier. Essaie de travailler sans gêner. Respecte les horaires et le rang. Ne pose pas de problèmes lors des sorties. Lève le doigt et attend pour parler. Est poli avec les autres.	Se déplacer dans la classe. Etre président du jour. Avoir son permis de libre circulation.
Orange	Travaille sans gêner. Range correctement ses affaires. Au lieu de se plaindre, de râler, de crier, critique et propose au Conseil. Respecte les décisions du conseil. Respecte les feux des sons. Présente correctement ses cahiers. Est calme dans les couloirs.	Descendre seul en récréation. Avoir un métier ou une responsabilité difficile. Etre tuteur. Etre président le jour du conseil.
Verte	Sait travailler seul sans histoires. Ne change pas de comportement en l'absence de la maîtresse. Reconnaît ses erreurs. Fait correctement son métier. Sait aider des enfants. Peut être le tuteur d'un camarade. Demande de l'aide quand il ne comprend pas.	Rester en classe pendant les récréations.
Bleue	Sait rendre des services à la classe. Propose de bonnes idées au Conseil. Est un bon président du jour. Règle les problèmes seul.	Circuler librement dans l'école. Aider à faire la trésorerie.
Marron	Circule dans l'école sans incident. Sait éviter les histoires et les accidents. Sait calmer un conflit.	Participer à la décision des ceintures. Etre garant de la classe en cas d'absence de la maîtresse.